



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE

DE

RASTEAU

84110

Téléphone 04 90 46 10 47

FAX 04 90 46 14 32

Conseil Municipal De la Commune de RASTEAU

Procès-verbal de la séance du 20 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le 20 Juillet 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Monsieur ROBERT Laurent maire.

Présent(e)s : ROBERT Laurent, BEYSSIER Bernard, DALMAS Sophie, CHARAVIN Didier, GOLIARD Yves, GABRIEL David, BRUN Sandrine, DIGONNET Jean-Luc, GARAIX Alice, ANDRE Christelle, CHIAVARINO Kévin, BELLIER Cécile, ARRIGHY Philippe MASSON Marie-France, RABASSE Françoise

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : BEYSSIER Bernad

Procurations :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 05/06/2026
- Délibération : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du CD de Vaucluse pour le projet de réfection de voirie, d'organisation du stationnement et sécurisation piétonne Routes de : Saint Romain tranche 2, chemin du Moulin, Place de l'Eglise, Chemin des Encostes. Annule et remplace la délibération n°42/26 en date du 05/06/26.
- Délibération : Levée du DPU sur le bien appartenant à Mme Evelyne NEBOUT.
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour qui sont les suivants :

- Lancement du projet d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches ».
- Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028 d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches ».

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cet ajout.
Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent, à savoir celui du 05/06/2026.

le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**✓ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DES TRAVAUX DE
REFECTION DE VOIRIE ET SECURISATION PIETONNE ROUTE DE ST ROMAIN
TRANCHE 2, CHEMIN DU MOULIN, PLACE DE L'EGLISE, CHEMIN DES ENCOSTES.
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°42/26 DU 05/06/2026**

le règlement départemental des dispositions d'interventions à destination des collectivités territoriales,

Vu la fiche de répartition du montant des amendes de police,

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour le projet suivant :

- Route de St Romain tranche 2 : Sécurisation piétonne comprenant plateau traversant :
Montant des travaux : 11 615,00 € H.T
- Chemin du Moulin : Sécurisation piétonne comprenant plateau traversant : Montant des travaux : 8 765,00 € H.T
- Place de l'Eglise : sécurisation piétonne, place de parking handicapée et plateau traversant :
Montant des travaux : 13 850,00 € H.T
- Chemin des Encostes : sécurisation piétonne comprenant plateau traversant : Montant des travaux : 13 775,00 € H.T

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses

MONTANT DE L'OPERATION H.T	48 005, 00 €
AMENDE DE POLICE (70% plafonné à 50 000 H.T de dépenses)	33 603,50 €
AUTOFINANCEMENT	14 401,50 €
TVA	9 601,00 €
TOTAL T.T.C	57 606,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous
- sollicite une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 33.603,50 €

✓ OBJET : Levée du D. P. U sur le bien appartenant à Mme NEBOUT

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Anaïs VICAN-DI MARCO Notaire à 84290 Sainte Cécile les Vignes 358 route de Valréas

Ce bien appartient actuellement à Madame NEBOUT Evelyne

Ce bien est situé au lieu-dit « le Village », parcelle H 115 d'une superficie de 00ha00a60ca,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P.U ou non.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- De ne pas être intéressé par ces biens donc de lever le droit de préemption urbain.

OBJET : LANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AU « LOTISSEMENT LES VACHES ».

Monsieur le maire présente le projet de travaux d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches ». Le cabinet de maîtrise d'œuvre CETUR LR a établi un programme qui servira de base aux demandes de subventions.

Le projet consiste à reprendre les aménagements par la pose de bordures-caniveaux, trottoirs, signalisation horizontale, réalisation d'un muret de soutènement et reprise de la voirie en goudron.

Le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le lancement du projet d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches »..

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2027.

✓ OBJET : CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2026-2028 D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune va réaliser en 2027 des travaux d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à 316 029,50 € HT soit 379 235,40€ TTC

Le Conseil Départemental de Vaucluse a mis en place, pour la période 2026-2028, un nouveau dispositif contractuel à destination des Communes, dénommé « Contrat Vaucluse Ambition », approuvé le 12 Décembre 2025, visant à soutenir les opérations d'investissement contribuant à l'aménagement durable du territoire, à l'amélioration des services publics et à l'attractivité des Communes.

La commune entend solliciter le Conseil Départemental, au titre de ce nouveau dispositif, pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches ».

Vu le courrier du département de Vaucluse relatif au lancement de la nouvelle phase contractuelle 2026-2028 en date du 26 janvier 2026,

Vu le coût estimatif des travaux de d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches » s'élevant à 316 029,50 € HT,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Financeurs</u>	<u>Dispositifs</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux (%)</u>
Département Vaucluse	« Contrat Vaucluse Ambition »	132 960,00 €	42.07 %
Commune	Autofinancement	183 069,50 €	57,93 %
Total H.T		316 029,50	100 %

Considérant la volonté de la commune de financer au mieux ses projets d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet de d'aménagement de voirie au « Lotissement les Vaches ».

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

Sollicite la subvention correspondante de 132 960 € (cent trente-deux mille neuf cent soixante euros) auprès du Conseil Départemental de Vaucluse, au titre du « Contrat Vauclusien Ambition » 2026-2028.

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Dit que les crédits nécessaires figureront au Budget Primitif de l'exercice 2027 à l'appui d'une notification d'attribution.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur les travaux de voirie de lotissement Les Vaches et nous confirme qu'une réunion publique d'information concernant le planning et l'agencement de ces travaux se tiendra à la rentrée.

Il nous informe que des rondes très régulières seront effectuées par les gendarmes, cet été, notamment pour la Nuit du Vin, afin de prévenir et de sanctionner certains comportements observés ces derniers temps. La Nuit du Vin débutera, comme à l'accoutumée, à 17h30 le 14 août devant la mairie.

En ce qui concerne les inconvénients consécutifs à l'éclairage intempestif du City Stade, le problème sera résolu dès le jeudi 23 juillet. Cet éclairage sera reprogrammé pour une extinction à 21 heures.

Pour ce qui est de celui du jeu de boules du lotissement Les Vaches, un minuteur sera installé pour en réguler l'allumage.

Le 1^{er} adjoint aborde ensuite l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie. E nous confirme qu'en l'état ils devraient se terminer au mois d'octobre 2026.

Concernant le Centre d'Animation Communal (anciennement CLAEP), la partie couchage a été occupée par trois fois par des groupes, et sur un total de 13 jours. Ce qui permet de faire partiellement face aux dépenses de fourniture d'énergie.

La 2^{ème} adjointe, Mme Rabasse, nous dresse un petit bilan de cette fin d'année scolaire. Les 4 classes actuelles sont maintenues avec 65 élèves et le principe du « niveau partagé » sera appliqué c'est-à-dire que des élèves du CE1 seront répartis dans les classes de CP et de CE2.

Beaucoup de projets sont à l'étude pour l'année à venir.

A la rentrée, un rétro projecteur dernière génération et un nouvel ordinateur seront mis à la disposition de l'équipe pédagogique.

Enfin, l'équipe technique communale rénovera le hall et les toilettes de la Maternelle et remplacera divers panneaux d'affichage.

M. le conseiller adjoint, Didier Charavin, confirme que les travaux de ravalement de façade de la Chapelle Notre Dame des Vignerons débuteront en octobre.

Il nous fait part de l'état d'avancement de son projet d'itinéraire touristique dans le vieux village. Des petits panneaux en lave, illustrés et avec un rédactionnel, expliqueront l'histoire de notre beau village aux visiteurs, suivant un parcours en boucle démarrant devant l'Office du Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Laurent ROBERT

Le secrétaire de Séance,
Bernard BEYSSIER

-